

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 05/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : vendredi cinq juin à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 29/05/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Madame LAURENT Camille a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 06 27 Modification du règlement du city-stade

Vu la délibération n°2019 11 45 instaurant un règlement intérieur pour le city-stade,

Vu la délibération n°2020 09 41 modifiant ce règlement intérieur,

Considérant la nécessité de revoir le règlement suite à des nuisances sonores,

Monsieur le Maire expose que le city-stade est sources de nuisances sonores pour les riverains, il est proposé de modifier l'article suivant comme suit :

- Article 3 : L'accès est interdit entre 20 h et 8 h.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur du city-stade, celui-ci étant joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

La secrétaire, Camille LAURENT



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217402445-20260605-2026_06_27-DE